

SRI LANKA

**Les effets néfastes des dispositions
d'urgence sur les droits humains**

Index AI : ASA 37/022/00

**ANNONCE À L'ATTENTION DES
MÉDIAS**

De nouveaux cas de torture, de « disparitions » et de mort en détention ont été recensés au Sri Lanka depuis que le chef de l'État a édicté de nouvelles dispositions d'urgence en mai 2000. Amnesty International est préoccupée à l'idée que l'élargissement des pouvoirs conférés aux forces de sécurité en vertu de ces dispositions d'urgence puisse avoir concouru à cet accroissement. Ces dispositions autorisent « toute personne habilitée », outre les membres de la police et des forces armées, à procéder à des arrestations et renforcent considérablement leurs prérogatives en matière de détention.

Amnesty International a publié aujourd'hui (jeudi 20 juillet 2000) un rapport intitulé « *Sri Lanka : New Emergency regulations – erosion of human rights protection* » [Sri Lanka. Nouvelles dispositions d'urgence – dégradation de la protection des droits humains]. Ce rapport souligne plus particulièrement la suppression de plusieurs garanties contre les arrestations et les détentions arbitraires et les dangers que cela implique pour la sécurité des personnes détenues.

Ce rapport est disponible sur notre site web : www.amnesty.org

**Pour obtenir de plus amples
informations ou organiser une interview,
veuillez contacter le Service de presse
d'Amnesty International, à Londres, au 44
(0) 207 413 5566 ou consulter notre site
web : <http://www.amnesty.org>**